

DÉCRIMINALISEZ LE TRAVAIL DU SEXE: SOUTENIR LA RÉOLUTION #2764

Lettre ouverte au Parti libéral du Canada



Canadian Alliance for
Sex Work Law Reform
Alliance Canadienne pour
la Réforme des Lois sur
le Travail du Sexe

Mars 2018

Il est à présent reconnu, non seulement par les travailleuse(-eur)s du sexe, mais également par un large éventail d'organismes de défense des droits humains, notamment Amnistie internationale, Human Rights Watch, l'Alliance mondiale contre la traite des femmes et le Center for Health and Gender Equity, par des organes onusiens comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et la Commission mondiale sur le VIH et le droit, et par des tribunaux, que les lois et politiques punitives régissant le travail du sexe, y compris la criminalisation de certains ou de tous les aspects du travail du sexe, conduisent à de nombreuses violations des droits humains des travailleuse(-eur)s du sexe.

En décembre 2013, dans une décision bienvenue (*Canada (Procureur général) c. Bedford*, 2013 CSC 72), la Cour suprême du Canada a invalidé à l'unanimité divers articles du *Code criminel du Canada* relatifs à la « prostitution », qu'elle a considérés comme inconstitutionnels puisque menaçant indûment la vie et la sécurité des travailleuse(-eur)s du sexe.

Le gouvernement fédéral a répondu par l'adoption de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, qui désigne toutes les formes de travail du sexe comme étant de l'exploitation, qui criminalise les travailleuse(-eur)s du sexe, les clients et les tierces personnes impliquées dans le travail du sexe (comme les gestionnaires, les agents de sécurité, les réceptionnistes et les chauffeurs), et qui rétablit plusieurs lois néfastes que la Cour suprême avait déclaré inconstitutionnelles.

Pourtant, de nombreuses études ont conclu qu'interdire l'achat de services sexuels contribue à la violence à l'égard des travailleuse(-eurs) du sexe, qui sont forcées de travailler de manière isolée et dans des lieux clandestins, et de précipiter les négociations avec leurs clients potentiels par crainte de détection policière.¹ Au Canada, la recherche a démontré que le ciblage par la police des clients et des tierces personnes plutôt que des travailleuse(-eur)s du sexe n'a pas réduit les taux de violence à l'égard des travailleuse(-eur)s du sexe et n'a pas rehaussé leur degré de contrôle sur leur santé sexuelle,² pas plus qu'il ne les a protégées contre les conséquences de la criminalisation; plusieurs sont encore détenues, retenues pour interrogatoire, déportées et soumises à un contrôle policier excessif. En facilitant le retrait des travailleuse(-eur)s du sexe des espaces publics, ces tactiques n'ont servi qu'à perpétuer des conditions de travail qui les exposent à des risques accrus de violence et de piètre santé.³

La criminalisation des tierces personnes qui travaillent avec ou pour des travailleuse(-eur)s du sexe, ou qui en embauchent, force également ces dernières à œuvrer de manière isolée, loin des réseaux de soutien social et sans mécanisme de sécurité éprouvé – une conclusion confirmée par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Bedford*. Des données ont démontré l'importance d'environnements de travail plus sécuritaires et de logements supervisés par le biais de pratiques managériales positives et fondées sur l'emplacement, qui permettent aux travailleuse(-eur)s du sexe de travailler ensemble et qui favorisent l'accès aux services de santé et de soutien, afin de réduire les risques liés à la violence et au VIH parmi cette population.⁴ Très souvent, des travailleuse(-eur)s du sexe agissent également comme des tierces personnes lorsqu'elles n'exercent pas le commerce du sexe.⁵ Un cadre juridique assujettissant toutes les tierces personnes à des sanctions pénales sans aucune preuve d'abus ou d'exploitation ne favorise pas la santé et la sécurité des travailleuse(-eur)s du sexe. Cela perpétue plutôt l'exploitation du travail et décourage les travailleuse(-eur)s du sexe de recourir au système de justice pénale lorsqu'elles subissent de la violence, par crainte d'être accusées (ou que leur employeur soit accusé) d'infractions liées à la prostitution.⁶ Les travailleuse(-eur)s du sexe migrantes sont particulièrement réticentes à demander l'aide de la police, par peur d'être déportées.⁷

Lors de la campagne électorale de 2015, le Parti libéral du Canada s'est prononcé comme suit sur l'enjeu du travail du sexe, [dans un questionnaire](#) que le Réseau juridique canadien VIH/sida avait adressé à chacun des principaux partis politiques fédéraux :

Avec son projet de loi C-36, le gouvernement conservateur a créé une législation qui ne se conforme pas à la décision de la Cour suprême du Canada dans le cas *Bedford*, à savoir une protection adéquate pour la santé et la sécurité des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes. **Voilà pourquoi le caucus libéral s'est opposé au projet de loi au Parlement; un gouvernement libéral s'engage à remplacer ces mesures législatives bancales et anticonstitutionnelles.**

Nous estimons que le projet de loi des conservateurs rend encore plus vulnérables et plus susceptibles à l'exploitation les travailleurs et travailleuses du sexe. Bien que le gouvernement conservateur insiste sur le fait qu'il s'inquiète du bien-être de ces personnes, il n'a jamais voulu préciser en détail comment les 20 millions de dollars additionnels promis dans le projet de loi C-36 aideront vraiment les travailleurs et travailleuses du sexe à faire la transition vers un autre métier. Les conservateurs n'ont présenté aucune preuve démontrant qu'ils ont demandé des avis juridiques lors de l'élaboration du projet de loi C-36 et ils continuent de s'opposer à la divulgation de cette information.

Un gouvernement libéral édictera des lois de réforme de la prostitution formulées en consultation avec des experts et la société civile – et notamment les travailleurs et les travailleuses du sexe – qui comprendront un examen rigoureux des preuves et des faits à l'appui. [emphasis ajoutée]

Malgré son engagement énoncé à remplacer la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* et à « édicter des lois de réforme de la prostitution », le Parti libéral du Canada n'a pas encore pris de mesures significatives pour abroger cette loi. Les travailleuse(-eur)s du sexe, les clients et les tierces personnes continuent d'être criminalisés et les travailleuse(-eur)s du sexe sont forcées d'œuvrer dans des conditions précaires et sans protections du travail.

Par conséquent, nous sommes encouragés par la résolution de politiques sur la « Décriminalisation du travail consensuel du sexe et du commerce du sexe (#2764) », qui exhorte à l'abrogation de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation et à la décriminalisation du travail du sexe*, y compris l'achat de services sexuels.⁸ Toutes les travailleuse(-eur)s du sexe et les personnes qui exercent le commerce du sexe ont des droits humains, y compris les droits au travail, à la vie privée, à l'égalité et à la non-discrimination, à la vie, à la liberté et la sécurité de la personne, à la santé, à des conditions de travail justes, favorables, sécuritaires et saines, à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique, à la liberté d'association, à la protection contre les fouilles et saisies abusives, à la protection contre la détention et l'emprisonnement arbitraires, et à la protection contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants.

En tant qu'organismes de défense des droits des travailleuse(-eur)s du sexe, de promotion des droits humains, de droit, de santé et de justice sociale, **nous appelons les membres du Parti libéral du Canada à respecter les droits humains des travailleuse(-eur)s du sexe en adoptant la résolution de politiques sur la « Décriminalisation du travail consensuel du sexe et du commerce du sexe (#2764) » lors du prochain Congrès national libéral à Halifax, et en appuyant l'abrogation immédiate de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.**

Signatures:

Alliance Canadienne pour la Réforme des Lois sur le Travail du Sexe
Réseau juridique canadien VIH/sida
À 2 Mains, Montréal, QC
ACCM, Montréal, QC
Action Canada for Sexual Health and Rights, Ottawa, ON
Action Santé Travesties et Transsexuel(le)s du Québec (ASTTeQ), Montréal, QC
Amnesty International Canada, Ottawa, ON
Amnistie Internationale Canada, Montréal, QC
Angel's Angels, Hamilton, ON
Assaulted Women's and Children's Counsellor/Advocate Program (AWCCA), Faculty,
George Brown College, Toronto, ON
Association Québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues
(AQPSUD), Montréal, QC
BC Civil Liberties Association (BCCLA), Vancouver, BC
BC Coalition of Experiential Communities, Vancouver, BC
Black Lives Matter, Montréal, QC
Butterfly, Toronto, ON
Canadian Institute for Substance Use Research (CISUR), University of Victoria, Victoria, BC
Chinese Canadian National Council Toronto Chapter, Toronto, ON
Chinese & Southeast Asian Legal Clinic, Toronto, ON
Clinique Droits Devant, Montréal, QC
Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA),
Montréal, QC
Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, Vancouver, BC
Congrès du travail du Canada, ouvrier(ère)s LGBTABI, Toronto, ON
Crossroads, Edmonton, AB
Downtown Eastside Sex Workers United Against Violence (SWUAV), Vancouver, BC
Egale Canada Human Rights Trust, Toronto, ON
Émissaire, Longueuil, QC
Families of Sisters in Spirit (FSIS), Ottawa, ON

Signatures (suite) :

FIRST Decriminalize Sex Work, Vancouver, BC
Gender and Sexual Health Initiative, Vancouver, BC
Global Alliance Against Traffic in Women, International Secretariat
Groupe d'Intervention Alternative par les Pairs (GIAP), Montréal, QC
HIV & AIDS Legal Clinic Ontario, Toronto, ON
HIV Community Link, Shift Program, Calgary, AB
Iskweu Project, Native Women's Shelter, Montréal, QC
Jane Paul Indigenous Women's Resource Centre, Sydney, NS
L'Association Humaniste BC, Vancouver, BC
La Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), Montréal, QC
Maggie's Indigenous Sex Work Drum Group, Toronto, ON
Maggie's, Sex Workers Action Group, Toronto, ON
Migrant Sex Workers Project, Toronto, ON
New Hope Society, Prince George, BC
No More Silence, Toronto, ON
No One Is Illegal, Toronto, ON
Options for Sexual Health, Vancouver, BC
PACE Society, Vancouver, BC
PEERS, Victoria, BC
Pivot Legal Society, Vancouver, BC
Portail VIH, Montréal, QC
Positive Living Society of British Columbia, Vancouver BC
Prisoners with HIV/AIDS Support Action Network (PASAN), Toronto, ON
Projet d'intervention auprès des mineur.e.s prostitué.e.s (PIAMP), Montréal, QC
Projet Lune, Québec, QC
Projet Venus, Laval, QC
Prostitutes Involved Empowered Cogent Edmonton (PIECE), Edmonton, AB
Rézo, projet travail du sexe, Montréal, QC
Safe Harbour Outreach Project (S.H.O.P.), St John's, NL
Safe Space, London, ON
Sault Ste. Marie Sex Workers' Rights, Sault Ste. Marie, ON
Sex Professionals of Canada (SPOC), Toronto, ON
Sex Work Advisory Network of Sudbury (SWANS), Sudbury, ON
Sex Workers Allies and Friends, Edmonton, AB
Sex Workers of Winnipeg Action Coalition, Winnipeg, MB
Showing Up for Racial Justice, Toronto, ON
SOLID Outreach Society, Victoria, BC
Stella, l'amie de Maimie, Montréal, QC
Stop the Arrests!, Sault Ste. Marie, ON
Streetworks, Edmonton, AB
Strut!, Toronto, ON
Supporting Women's Alternatives Network (SWAN), Vancouver, BC
The Ally Centre of Cape Breton, Cape Breton, NS
Victoria Sexual Assault Centre, Victoria, BC
West Coast Cooperative of Sex Industry Professionals (WCCSIP), Vancouver, BC
Workers Action Centre, Toronto, ON

Signatures (suite) :

Alana Klein, Professeure, Faculté de droit, Université McGill, Montréal, QC
Annalee Lepp, Professeure, Études de genre, Université de Victoria, Victoria, BC
Audrey Macklin, Directrice, Centre de criminologie et d'études socio-juridiques, Université de Toronto, Toronto, ON
Chris Bruckert, Professeure, Département de criminologie, Université d'Ottawa, Ottawa, ON
Colette Parent, Professeure, Département de criminologie, Université d'Ottawa, Ottawa, ON
D.T., Activiste en droit trans et éducatrice publique, Le Centre de lutte contre l'oppression des genres, Montréal, QC
Deborah Brock, Professeure, Département de sociologie, Université York, Toronto, ON
Dolores Chew, Professeure, Faculté, Co-coordinatrice, Département arts et sciences sociales, Études du pays tiers-monde, Collège Marianopolis, Westmount, QC
Dominique Bernier, Professeure, Département sciences juridiques, UQAM, Montréal, QC
Emily van der Meulen, Professeure, Département de criminologie, Université Ryerson, Toronto, ON
Frances Mahon, Avocat, Vancouver, BC
Geneviève Fuji Johnson, Professeure, Département de science politique, Université Simon-Fraser, Burnaby, BC
Hayli Millar, Professeure agrégée, École de criminologie et de la justice criminelle, Université Fraser Valley, Abbotsford, BC
John Lowman, Professeur, Université Simon Fraser, Vancouver, BC
Kamala Kempadoo, Professeure, Département de Sciences sociales, Université York, Toronto, ON
Kathryn Payne & JP Hornick, Professeurs, École de main-d'oeuvres, Collège George Brown, Toronto, ON
Kimberley Manning, Professeure, Directrice, Institut Simone de Beauvoir, Université Concordia, Montréal, QC
Kyle Kirkup, Professeur, Faculté de droit, Section de common law, Université d'Ottawa, Ottawa, ON
Leanne Betasamosake Simpson, Professeure invitée émérite, Université Ryerson, Toronto, ON
Lori E. Ross, Professeure, École de santé publique Dalla Lana, Université de Toronto, Toronto, ON
Maria Nengeh Mensah, Professeure titulaire, École de travail social, UQAM, Montréal, QC
Marie-Ève Sylvestre, Professeure, Section de droit civil, Université d'Ottawa, Ottawa, ON
Michael Goodyear, Professeur, Département de médecine, Université Dalhousie, Halifax, NS
Patricia M. Barkaskas, Professeure, Directrice académique, Clinique juridique Indigène, École de droit Peter A. Allard, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, BC
Rachel Berger, Professeure, Département d'histoire, Université Concordia, Montréal, QC
Rebecca Bromwich, Professeure, Département de droit, Université Carleton, Ottawa, ON
Robert Leckey, Professeur, Faculté de droit, Université McGill, Montréal, QC
Sarah Hunt, Professeure adjointe, Spécialiste Kwagiulth, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, BC
Shawna Ferris, Études féministes et de genre, Université de Manitoba, Winnipeg, MB
Stacey Hannem, Présidente et professeure agrégée, Département de criminologie, Université Wilfrid Laurier, Waterloo, ON
Tamara O'Doherty, École de criminologie, Université Simon Fraser, Burnaby, BC
Véro Leduc, Professeure, Département de communication social et publique, UQAM, Montréal, QC
Viviane Namaste, Professeure, Institut Simone de Beauvoir, Université Concordia, Montréal, QC

Notes

¹ Voir, par exemple, J. Levy et P. Jakobsson, « Sweden's abolitionist discourse and law: Effects on the dynamics of Swedish sex work and on the lives of Sweden's sex workers », *Criminology & Criminal Justice* 1–15 (31 mars 2014); P. Östergren et S. Dodillet, « The Swedish Sex Purchase Act: Claimed success and documented effects », document présenté lors de l'Atelier international « Decriminalizing Prostitution and Beyond: Practical Experiences and Challenges », La Haye, Pays-Bas, 3–4 mars 2011; et U. Bjørndah, *Dangerous Liaisons: A report on the violence women in prostitution in Oslo are exposed to*, Municipalité d'Oslo, 2012.

² A. Krüsi et coll., « Criminalisation of clients: reproducing vulnerabilities for violence and poor health among street-based sex workers in Canada-a qualitative study », *BMJ Open* 4 (2014) : e005191; Sex Workers United Against Violence, Pivot Legal Society et Gender and Sexual Health Initiative, *My Work Should Not Cost Me My Life: The Case Against Criminalizing the Purchase of Sexual Services in Canada*, 2014.

³ A. Krüsi et coll., « 'They Won't Change It Back In Their Heads That We're Trash': The Intersection of Sex Work Related Stigma and Evolving Policing Strategies », *Sociology of Health & Illness* (26 avril 2016).

⁴ K. Shannon et coll., « Global epidemiology of HIV among female sex workers: Influence of structural determinants », *Lancet* 385:9962 (2015) : pp. 55–71.

⁵ C. Bruckert et T. Law, *Beyond Pimps, Procurers, and Parasites: mapping third parties in the incall/outcall sex industry*, 2013.

⁶ Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe, *Proxénètes, gestionnaires et autres tierces personnes : Faire la distinction entre les tierces personnes et l'exploitation*, 2014.

⁷ C. McIntyre, « Migrant sex workers caught up in Ottawa sting facing deportation, further exploitation: activists », *National Post*, 13 mai 2015. Accessible à <http://news.nationalpost.com/news/canada/migrant-sex-workers-caught-up-in-ottawa-sting-facing-deportation-further-exploitation-activists>.

⁸ ATTENDU QUE :

la version actuelle de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, qui interdit l'achat de services sexuels, n'apporte que peu de protection aux travailleuses du sexe et, au contraire, les pousse à travailler dans la clandestinité et dans des conditions dangereuses;

l'interdiction actuelle visant l'achat de services sexuels consensuels ne traite pas des problèmes sous-jacents qui rendent le travail du sexe dangereux, mais, au contraire, crée un climat qui incite les travailleuses du sexe à ne pas collaborer avec la police et à être impliquées dans des infractions plus graves.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada abroge la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation de 2014, entame une période de consultation avec les travailleuses de l'industrie du sexe et leurs groupes de défense, et s'engage à décriminaliser le travail consensuel du sexe et l'achat desdits services sexuels pour les personnes âgées de plus de 18 ans.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada ne consulte pas uniquement les travailleuses de l'industrie du sexe, mais aussi les résidents des collectivités environnantes pour faire en sorte que ces modifications garantissent la sécurité et le bien-être des résidents de ces collectivités et de leur famille.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que, parallèlement à la décriminalisation, le Parti libéral du Canada cherche à résoudre les problèmes de fond auxquels sont confrontées les travailleuses du sexe en prenant des mesures visant à améliorer leur accès aux cliniques de santé sexuelle et au counseling, ainsi qu'en cherchant à améliorer leurs relations avec les autorités locales.